

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni le Jeudi 21 mai 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents : 62 dont 59 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Nombre de membres représentés : 10

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Lysiane	CHATEL
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grignon	Lina	BLANC

Grignon	François	RIEU
Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millièrès	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Flumet	Christian	OUVRIER BUFFET
Rognaix	Joël	GACHET
Venthon	Serge	LABROUSSE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOUÏ AMAL
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Philippe BRANCHE	Cevins	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Lucas DA SILVA GOMES	Cléry	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
François GAUDIN	Grésy-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Nicolas BERNARD-DUGUET	Thénésol	Ayant donné pouvoir à Frédérique DUC
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Véronique DENOISIÉ	Ugine	Ayant donné pouvoir à Laurent PATUEL
Thomas BRAY	Villard sur Doron	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Contrats - LEADER - Candidatures au collège public du Comité de programmation LEADER TAM

Rapporteur : M. le Président

Le 5 mai 2023, le Groupe d'actions locales AuRA Tarentaise-Arlysère-Maurienne (TAM) est retenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion des fonds FEADER, pour l'attribution du fonds européen Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) à hauteur de 2 257 087 € pour la période 2023-2027.

Le GAL TAM est porté juridiquement par le Syndicat mixte Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

La CA Arlysère est structure partenaire via la convention d'entente intercommunale « LEADER Tarentaise Arlysère Maurienne » signée le 6 juillet 2023 entre le CA Arlysère, le Syndicat du Pays de Maurienne et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (délibération CC Arlysère – 29 juin 2023) – fixant ainsi les modalités d'organisation et de fonctionnement pour la gestion du programme LEADER sur la période 2023-2027.

Le Comité de programmation est l'instance décisionnelle du GAL.

A ce titre, il :

- Note et sélectionne (ou rejette) les projets ayant sollicité une aide LEADER sur la base d'un processus et grille de sélection transparents et non discriminatoires ;
- Assure, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local LEADER ;
- Garantit l'absence de conflits d'intérêt lors de la sélection et de l'approbation du montant de l'aide FEADER pour chaque opération ;
- Etablit et acte les propositions de modifications des composantes de la stratégie de développement local LEADER et plus particulièrement du plan financier et du plan d'action ;
- Examine les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions et prépare les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
- Examine le suivi financier.

Le Comité de programmation est constitué d'un collège public et d'un collège privé avec a minima autant de voix délibérantes privées que de voix délibérantes publiques. Les membres du comité de programmation sont désignés nominativement (nom et prénom). Chaque poste est occupé par un membre titulaire et un membre suppléant. La composition du comité de programmation découle des principes suivants :

- Assurer un équilibre entre le collège public et privé pour que le comité de programmation puisse délibérer (règles de double quorum LEADER)
- Assurer un certain équilibre géographique à l'échelle TAM, une représentativité et expertise des thématiques de la stratégie locale de développement (tourisme, emploi-formation, vitalité sociale-services à la personne, transitions-changements climatiques) et rechercher la parité en genre.

Les membres du Comité de programmation participent également aux comités d'auditions des projets LEADER du territoire qu'ils représentent, en amont des comités de programmation.

Il convient de proposer la candidature de 3 binômes titulaires-suppléants soit 6 élus au total parmi les conseillers communautaires de la CA Arlysère, pour intégrer le collège public aux côtés d'élus de Maurienne, de Tarentaise, de conseillers départementaux et régionaux.

Les candidats sont :

Titulaires	Suppléants
André VAIRETTO	Fatiha BRIKOUÏ AMAL
Annick CRESSENS	Lysiane CHATEL
Sophie Anne SMILEVITCH	Virginie VERNAZ

Le Conseil Communautaire procède à l'élection et désigne, par 72 voix, les 3 binômes titulaires-suppléants soit 6 élus au total parmi les conseillers communautaires de la CA Arlysère, pour intégrer le collège public aux côtés d'élus de Maurienne, de Tarentaise, de conseillers départementaux et régionaux comme suit :

Titulaires	Suppléants
André VAIRETTO	Fatiha BRIKOUÏ AMAL
Annick CRESSENS	Lysiane CHATEL
Sophie Anne SMILEVITCH	Virginie VERNAZ

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

